



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance publique du 6 mai 2015

L'an deux mil quinze, le 6 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 avril 2015, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUCHÊNE, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 30 avril 2015.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur DUCHÊNE, Maire.

Adjoints présents :

Monsieur LE COZ, Madame FOUCHET, Monsieur GRANVILLE, Madame PENOT, Monsieur DROGUET, Madame DENIGOT, Monsieur QUÉLARD, Madame TORLAY

Conseillers présents :

Madame CHAUVIN, Messieurs CARPENTIER et GUILLAUME, Mesdames ALBERT, CARIOU et MASSICOT, Monsieur PICHON, Madame ABI FADEL, Messieurs HOUSSIN et LE BASTARD, Madame HALNA, Monsieur GÉRARD, Madame JUHEL, Monsieur LUGUÉ, Madame TALLEMET, Monsieur PONDARD, Madame CLODIC.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur CROGUENNEC, pouvoir donné à Monsieur Le COZ.
Madame HURTEL, pouvoir donné à Monsieur DROGUET.

Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame ÉVAIN.

Arrivé(e)s en cours de séance :

Madame HALNA, pouvoir donné à Monsieur LE BASTARD.
Monsieur HOUSSIN.

Secrétaire de séance : Monsieur LE BASTARD.

Conseil Municipal du 6 mai 2015

Ordre du Jour

Rapport de Monsieur le Maire

- 1) Pôle d'échanges Multimodal - réalisation de la mise en accessibilité PMR des quais et d'un passage souterrain en gare de Redon sous maîtrise d'ouvrage SNCF réseau - avenant n°1 à la convention de financement.

Le quorum étant atteint, Monsieur DUCHÊNE, Maire, ouvre la séance à 18 heures.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

1. Pôle d'Échanges Multimodal - réalisation de la mise en accessibilité PMR des quais et d'un passage souterrain en gare de Redon sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau - avenant n°1 à la convention de financement

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

« Si vous me le permettez, je ne relirai pas entièrement la délibération puisque vous en connaissez le contenu. Je me contenterai de lire le premier paragraphe car il justifie cette nouvelle présentation ainsi que le tableau indiquant la répartition des financements.

Le Conseil Régional de Bretagne nous a fait part de ces modifications le jour même du Conseil Municipal du 26 mars 2015, alors que j'avais demandé à nos différents partenaires de relire et de corriger si besoin le texte de la délibération que nous avons écrit bien en amont de ce même Conseil Municipal. Il était donc difficile de vous proposer ce nouveau texte le jour même. Nous avons d'ailleurs reçu des propositions de modifications d'autres partenaires le lendemain même du Conseil Municipal.

Pour l'essentiel, le contenu de la délibération est le même. Ce qui change se trouve à la page 3. Il s'agit du tableau indiquant la répartition des financements (3^e tableau). Il y avait initialement deux colonnes indiquant les participations respectives des partenaires sur l'intermodalité et sur l'accessibilité. Ces deux rubriques disparaissent. Le nouveau tableau indique seulement les clés de répartition : État 4 428 764 €, Fonds FEDER 3 000 000 €, Région Bretagne 775 205 €, Région Pays de la Loire 1 015 956 €, Département du Morbihan 242 000 €, Communauté de Communes du Pays de Redon 279 054 € et Ville de Redon 418 580 € pour un total de 10 159 559 €. A la fin de la délibération que nous avons votée à l'unanimité lors du dernier Conseil Municipal, et avant les propositions d'approbation et d'autorisation, est juste ajoutée la phrase « Annule et remplace la délibération du 26 mars 2015 portant sur le même sujet. »

Intervention de Monsieur GÉRARD :

« Concernant une autre délibération, je pense que la remarque du Conseil Départemental lors du Conseil Communautaire était un peu justifiée : comment trouver un moyen de montrer que les autres collectivités territoriales participent ? Comme dans d'autres délibérations « les Conseils Départementaux de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine participaient... ». Finalement, trouver une formule pour que tout le monde s'y retrouve ! »

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

« J'ai précisé l'autre soir, à l'occasion du Conseil Communautaire, que je souscrivais à ce que disait le conseiller départemental. Je considère qu'il y a effectivement maladresse de la part de la SNCF sur les documents, non seulement sur l'invitation pour « l'inauguration » du souterrain le vendredi 15 mai prochain, mais aussi sur ce document qu'on m'a remis aujourd'hui. Sur l'invitation qui nous a été proposée, ne sont mentionnés que les financeurs pour l'opération de travaux du souterrain. N'apparaissent ni le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, ni celui de Loire-Atlantique qui sont par ailleurs, et sur d'autres opérations du PEM, des financeurs. Il y a donc maladresse. Je ferai en sorte que notre partenaire SNCF prenne soin de mentionner dorénavant tous les partenaires financiers du projet. »

Intervention de Monsieur GRANVILLE :

« On peut très bien rajouter une phrase, disant « par ailleurs, les départements de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine participent aux financements... »

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

« Pas sur cette convention. »

Intervention de Monsieur GRANVILLE :

« Non, mais dans la délibération. »

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

« Nous l'avons déjà validée dans ces termes. C'est par ailleurs la même que celle votée en Conseil Communautaire. Je ne souhaite donc pas la modifier. Par contre et dorénavant, nous le mentionnerons dans les documents concernant le PEM.

Vous avez sur table, avant que nous votions, la copie du courrier que j'ai adressé à Monsieur le Préfet juste après le Conseil municipal. Je ne vais pas vous le lire en totalité. J'y écris : « *Le 24 février 2015, à l'occasion de dernier Comité de pilotage, Monsieur BESCOND de la DREAL a informé les partenaires que l'engagement financier de l'État n'avait pas été arrêté à la programmation du début d'année et que rien n'était garanti quant à une programmation de financement pendant l'été ou en fin d'année. Vous comprendrez aisément mon inquiétude. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau doivent être achevés pour la fin de l'année 2015 et les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville devraient débuter en novembre 2015. La Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon ne souhaitant pas retarder le début des travaux ont accepté momentanément de se substituer à la carence de l'État. Cependant compte tenu de la faible trésorerie de la Communauté de Communes du Pays de Redon, la Ville pourrait prendre aussi à sa charge, jusqu'à la fin de l'année, la part du financement de l'État qui devait être prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Redon. C'est ce que prévoit la dernière convention financière approuvée au Conseil municipal et au Conseil communautaire en mars 2015. La Ville et la CCPR témoignent, depuis le début du projet PEM, de leur volonté affirmée de réaliser le chantier du PEM dans les meilleurs délais. Je souhaite, Monsieur le Préfet, que vous continuiez à vous engager avec force pour faire en sorte que Redon ne soit pas oubliée en 2015 dans la programmation budgétaire de l'État. Il en va du bon déroulement du programme, la Ville ne pouvant se substituer au-delà de 2015 à la carence momentanée de l'État et à l'impossibilité de la contribution communautaire pour la part incombant à l'État. J'attends que le PEM de Redon figure dans les priorités considérant l'engagement fort et indéfectible des acteurs du territoire.* » J'attends la réponse de Monsieur le Préfet. »

Intervention de Monsieur PONDARD :

« J'aurais une remarque, liée à la gare évidemment, mais plus par rapport à la lettre de réponse de la Directrice Régionale de la SNCF, Madame JUSTON que vous nous avez transmise. »

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

« Il s'agit d'un autre sujet. Je vous propose donc de voter la présente délibération. Vous ferez votre remarque ensuite. »

Le Conseil Régional de Bretagne a informé le jour même du Conseil Municipal du 26 mars 2015, qu'il convenait de simplifier le tableau de répartition des financements en ne faisant plus apparaître les colonnes "Accessibilité PMR" et "Intermodalité" au motif que cela risquait de complexifier la demande de fonds FEDER. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Par délibération en date du 26 juin 2014, le Conseil Municipal avait approuvé la convention de financement relative à la réalisation de la mise en accessibilité PMR des quais et d'un passage souterrain en gare de Redon sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France.

Le coût de la phase Réalisation, sur la base d'une évolution des prix de 4 % par an, faisait estimer le coût à la date prévisionnelle d'achèvement des travaux prévue en mai 2016 à 11 030 159 euros HT.

Le plan de financement avec les participations des partenaires s'établissait comme suit :

BESOIN DE FINANCEMENT PHASE REA ACCESSIBILITE ET INTERMODALITE	€ courants				
	Réalisation				Total
	Access. PMR	Intermodalité			
Etat	30,00%	2 302 983 €	10,00%	335 355 €	2 638 338 €
Région Bretagne	30,00%	2 302 983 €		- €	2 302 983 €
Région Pays de la Loire	10,00%	767 661 €	10,00%	335 355 €	1 103 016 €
Département du Morbihan		- €	7,2162%	242 000 € *	242 000 €
Communauté de commune du Pays de Redon	2,00%	153 532 €	29,1135%	976 336 €	1 129 868 €
Ville de Redon	3,00%	230 298 €	43,6703%	1 464 503 €	1 694 802 €
RFF	25,00%	1 919 152 €		- €	1 919 152 €
TOTAL	100%	7 676 610 €	100%	3 353 549 €	11 030 159 €

*La participation du Département 56 est forfaitaire et plafonnée à 242 000 €

Le contrat de plan État Région étant arrivé à échéance au 31 décembre 2013 et le financement de l'État au titre du futur contrat de plan État Région étant alors méconnu, l'État ne pouvait signer la convention mentionnant un engagement de dépense.

La réduction du budget, courant 2014, de l'AFITF (l'Agence de Financement des Infrastructures de France) avec la perte du produit attendu de l'écotaxe n'a pas permis de connaître l'enveloppe de financement au titre de la part RFF. Considérant ce qui précède, sachant que la signature de l'ensemble des partenaires est le préalable à un commencement de travaux par RFF, il avait été convenu par l'ensemble des partenaires, pour ne pas retarder les travaux, de prévoir une première tranche financée hors État et RFF.

RFF a proposé une convention de travaux modifiée pour un coût de 6 808 023 € HT avec un début de chantier en janvier 2015.

L'évolution des prix sur l'hypothèse d'un taux prévisionnel annuel de + 4% permettait d'estimer le besoin de financement aux conditions économiques de réalisation (à la date prévisionnelle d'achèvement des travaux prévue en mai 2016) :

BESOIN DE FINANCEMENT PHASE REA ACCESSIBILITE ET INTERMODALITE	€ courants				
	Réalisation				Total
	Accès PMR	Intermodalité			
État		- €		- €	
Région Bretagne	66,67%	2 302 983 €		- €	2 302 983 €
Région Pays de la Loire	22,22%	767 661 €	10,00%	335 355 €	1 103 016 €
Département du Morbihan		- €	7,2162%	242 000 €	- €
Communautés de communes du Pays de Redon	4,44%	153 532 €	33,1135%	1 110 478 €	1 264 010 €
Ville de Redon	6,67%	230 298 €	49,6703%	1 665 716 €	1 896 014 €
RFF		- €		- €	- €
TOTAL	100%	3 454 474 €	100%	3 353 549 €	6 808 023 €

*La participation du Département 56 est forfaitaire et plafonnée à 242 000 €

Ces travaux incluent :

- le passage souterrain,
- l'adaptation des trémies d'escalier sur les 3 quais, et réservations pour l'installation des ascenseurs,
- la mise en sécurité du site : grilles de fermeture aux extrémités du passage souterrain,
- l'obturation du passage souterrain avec accès pour maintenance,
- le ripage ponctuel de la voie 7 au niveau de la trémie d'escalier du quai 3.

Ultérieurement par avenant, lorsque les financements complémentaires seraient connus, les travaux à suivre auraient été prévus :

- la création d'une rampe au nord pour l'accès PMR au souterrain,
- l'installation d'ascenseurs sur les quais 2 et 3 et la suppression des Traversées des Voies pour Piétons (TVP) existantes,
- la mise en accessibilité des quais et revêtement des quais 1, 2 et 3 (bandes d'éveil à vigilance, bandes jaunes, mise aux normes pour l'éclairage...),
- le rehaussement du seuil du bâtiment-voyageurs pour assurer l'interface bâtiment voyageurs et quai n° 1 qui est rehaussé.

Il convient aujourd'hui de revoir la copie du financement pour les motifs suivants :

- un coût des travaux au stade Projet présentant une moins-value de 870 600 €,
- un financement nouveau au titre du FEDER de 3 000 000 € affecté au PEM de Redon sur une enveloppe totale régionale de 42 000 000 € pour le transport,
- un financement réduit du Conseil Régional de Bretagne, au titre du Contrat de Plan État Région, de 2 275 205 € à 775 205 €, compte tenu de l'affectation de 3 000 000 € de fonds FEDER au PEM.

Il en résulte un coût moindre de 870 600 € et un financement par subvention accru de 1 500 000 €, atténuant d'autant les contributions de la Ville et de la Communauté de Communes pour les parts leur incombant, précision étant faite que le financement du Conseil Régional des Pays de la Loire est forfaitairement arrêté à 10 % du coût des travaux.

L'évolution des prix sur l'hypothèse d'un taux prévisionnel annuel de + 4% permet d'estimer le besoin de financement aux conditions économiques de réalisation (à la date prévisionnelle d'achèvement des travaux prévue en mai 2016) :

BESOIN DE FINANCEMENT PHASE REA ACCESSIBILITE ET INTERMODALITE	€ courants	
	Clé de répartition	Total
État	43,5921%	4 428 764 €
FEDER	29,5288%	3 000 000 €
Région Bretagne	7,6303%	775 205 €
Région Pays de la Loire	10,0000%	1 015 956 €
Département du Morbihan	2,3820%	242 000 €
Communauté de Communes du Pays de Redon	2,7467%	279 054 €
Ville de Redon	4,1201%	418 580 €
TOTAL	100,00%	10 159 559 €

*La subvention FEDER est sollicitée à hauteur de 3 millions d'euros et s'entend sous réserve des suites données à l'instruction.

*La participation du Département du Morbihan est forfaitaire et plafonnée à 242 000 €

La participation attendue de l'État à cette convention (4 428 764 €) n'ayant pas été inscrite à la programmation budgétaire initiale de l'État pour 2015, la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon proposent, à titre exceptionnel, d'assurer provisoirement le financement par anticipation de celle-ci. La part de l'État est donc provisoirement ramenée à 0 € et les participations globales des deux collectivités s'élèvent ainsi temporairement à 3 075 838 € pour la Ville et 2 050 560 € pour la Communauté de Communes du Pays de Redon.

L'État régularisera sa contribution attendue à l'opération, dès qu'il disposera de l'autorisation d'engagement correspondante, par un nouvel avenant. La part totale des collectivités sera alors ramenée respectivement à 418 580 € pour la Ville et 279 054 € pour la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Considérant la qualité de maître d'ouvrage du projet de PEM de la Ville de Redon, ainsi que sa situation de trésorerie de nature à lui permettre de faire face à cet engagement temporaire de substitution, il est convenu que la Ville prenne à sa charge les appels de fonds jusqu'au terme de l'année 2015, pour sa part et pour la part incombant à la Communauté de Communes, sous réserve que l'État ne dispose pas de l'autorisation d'engagement dans l'année.

Au terme de l'année en cours, si l'État ne dispose pas de l'autorisation d'engagement, la Ville et la Communauté de Communes aviseront, par avenant, des modalités nouvelles de leurs contributions respectives au titre de l'exercice 2016.

Si au cours de l'année 2015, l'État dispose de l'autorisation d'engagement, la Ville et la Communauté de Communes contribueront alors respectivement à hauteur de 60 % et de 40 % au financement des appels de fonds à venir. La Communauté de Communes reversera alors à la Ville le(s) appel(s) de fonds réalisé(s) jusqu'alors pour les dépenses lui incombant.

En toute hypothèse, au final, les contributions financières de la Ville et de la Communauté de Communes seront bien de 60 % et de 40 %.

Calendrier de signature et de mise en œuvre

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la signature de l'avenant, objet de la présente délibération, interviendra dès lors que la SNCF lui aura fait part, par écrit, ainsi qu'au Président du Pays de Redon Bretagne Sud, de ses intentions concrètes en matière de programmation de la desserte future par le TGV de la Gare de Redon en 2017.

Le Conseil Municipal exprime à Monsieur le Maire tout son soutien pour mener à bien les négociations à engager avec la SNCF à cet effet ; il rappelle aussi l'exigence d'une rencontre rapide avec la Direction Voyageurs de la SNCF afin d'obtenir les réponses attendues depuis le mois de décembre 2014.

**Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet d'avenant à la convention de financement présenté par SNCF Réseau relatif à la réalisation de la mise en accessibilité PMR des quais et d'un passage souterrain en gare de Redon,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

À L'UNANIMITÉ

ANNULE et REMPLACE la délibération du 26 mars 2015 portant sur le même sujet.

APPROUVE le projet de plan de financement relatif à la réalisation de la mise en accessibilité PMR des quais et d'un passage souterrain en gare de Redon.

APPROUVE le principe suivant lequel la Ville règlera les appels de fonds, suivant les dispositions de l'article 6.2 de l'avenant n°1 à la convention financière relative au financement de la réalisation de la mise en accessibilité PMR des quais et la réalisation d'un passage souterrain en gare de Redon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière adoptée par le conseil municipal le 26 juin 2014, tel qu'il est présenté en annexe.

Intervention de Monsieur PONDARD :

« Je vous remercie de nous avoir transmis la réponse de la Directrice Régionale de la SNCF et je voulais avoir votre sentiment sur ce qu'elle apportait comme réponse. »

Intervention de Monsieur DUCHÈNE :

« Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon, Jean-François MARY, et moi-même avons rencontré la Directrice Régionale de la SNCF, madame JUSTON. Ce courrier fait suite à cette rencontre. Vous me demandez mon sentiment sur ce courrier. Il indique la reconnaissance de la détermination du territoire qu'avec Jean-François MARY et avec d'autres nous voulons incarner. Je rappelle qu'à mon initiative, un groupe de travail s'est constitué en septembre dernier pour élaborer une stratégie concernant la desserte TGV et défendre les intérêts supérieurs du territoire. Nous poursuivons ce travail. Madame Juston évoque aussi dans ce courrier le nombre des usagers du TGV, laissant entendre que, de ce point de vue, la gare de Redon dispose aujourd'hui de moins d'atouts que d'autres gares. Pour autant, Madame Juston a intégré un argument que nous avons développé avec Jean-François MARY. Les voyageurs en gare de Redon seront de plus en plus nombreux puisque leur doublement est prévu dans un futur assez proche, soit d'ici à 2025 (ces prévisions sont celles de la SNCF elle-même). Madame Juston a bien pris note des arguments que nous avons avancés et du projet que nous avons de promouvoir les services de la gare au-delà de notre propre territoire. La gare de Redon est à un carrefour et est ainsi en capacité de capter des usagers non seulement du territoire du Pays de Redon mais aussi d'autres territoires périphériques au nôtre. Je pense en particulier au Pays de Blain, à celui de Pontchâteau voire à celui de Savenay, mais aussi à celui de Questembert et de Malansac. Demain les habitants de ces territoires verront l'avantage à utiliser le TGV à partir de la gare de Redon plutôt qu'à partir de celles de Nantes ou de Vannes. Nous avons mis en évidence cette perspective, ce qui justifie l'augmentation de la desserte TGV en gare de Redon dès maintenant. Nous avons même indiqué qu'en ce qui concerne en particulier le stationnement, si les choses étaient pour l'instant arrêtées dans le cadre de la programmation du PEM, nous étions par ailleurs ouverts à l'idée d'en augmenter la capacité, si l'évolution très significative de la fréquentation de la gare venait à se confirmer, confirmant aussi et par ailleurs les prévisions annoncées. Voilà mon sentiment. Avec Jean-François MARY, avec Alain DAVID, avec Pierre ROUSSETTE, avec Brigitte DELAHAYE, avec les représentants du CODEF, nous attendons la réponse de la SNCF à notre sollicitation de rendez-vous pour pouvoir dialoguer sur l'offre de desserte TGV. Voilà ce que je peux vous dire ce soir, Monsieur PONDARD : la reconnaissance de la détermination du territoire. J'ajoute que je suis habitué aux courriers de la SNCF et que je ne m'en contente pas. »

Intervention de Monsieur PONDARD :

« Oui, je pense qu'il y a encore du travail à faire ! »

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

« Je le sais, je suis déterminé sur ce sujet. »

Intervention de Monsieur PONDARD :

« Il y avait notamment la desserte, car on parle de l'arrivée à Paris avant 9h, mais il y a l'autre sens. Pour faire en sorte que les parisiens puissent faire une journée de travail, comme on l'a demandé. »

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

« C'est ce qui est dit dans l'argumentaire que nous avons présenté à Madame JUSTON, argumentaire qui intègre non seulement la question des départs de Redon vers Paris mais aussi celle des départs de Paris vers Redon.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Maire,
Pascal DUCHÊNE

